

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Date : 09 février 2026****Objet : Approbation du Budget primitif 2026 - Budget Annexe Gare du Tacot
N° 2026-02-09/06**

L'an deux mille vingt-six, le neuf du mois de février, le Conseil municipal de la commune de RENAISON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Laurent BELUZE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 22

Présents : 16

Votants : 20

Étaient présents : Mmes et MM. Laurent BELUZE, Muriel MARCELLIN, Sylvie GALLAND, Frédéric GOUTAUDIER, Aurélie SIVET, Jean-Pierre SAPT, Yves PERRIN, Philippe GLATZ, Monique REMONTET, Cornelis DROST, Dominique MUZELLE, Séverine BESSON, Carole SYLVESTRE, Béatrice DESPIERRE, Magali RAMIREZ et Marie-Françoise DESORMIERE.

Absents : M. Salim DJELLAB et Mme Céline JANDARD.

Absents excusés : Mme et MM. Didier PICARD, Robert MATTONI, Christophe REGNY et Laurence CHATEAU.

Procurations : M. Didier PICARD à M. Jean-Pierre SAPT, M. Robert MATTONI à Mme Séverine BESSON, Monsieur Christophe REGNY à M. Dominique MUZELLE et Mme Laurence CHATEAU à Mme Carole SYLVESTRE.

Date de convocation du Conseil municipal : 28 janvier 2026

Secrétaire de séance : Madame Monique REMONTET.

Madame Sylvie GALLAND, Adjointe au Maire déléguée aux Finances et au Personnel présente le projet de budget primitif pour l'année 2026 du budget annexe Gare du Tacot.

Le budget primitif est proposé en équilibre avec une section de fonctionnement à 18 900 € et une section d'investissement à 11 818,80 €. Les résultats de clôture 2025 en fonctionnement et en investissement sont repris conformément à la délibération prise pour l'affectation des résultats 2025.

Les recettes de locations de ce budget sont estimées à 14 606 € pour l'année 2026. Elles couvrent les dépenses de fonctionnement et d'investissement (8 595 €), le remboursement de la dette (intérêts et capital) et l'amortissement du bâtiment (9 000 €). L'encours de dette au 31 décembre 2025 s'élève à 127 800,18 € (un emprunt à taux fixe à 0.65%, échéances mensuelles constantes).

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 09 février 2026 approuvant le compte financier unique 2025 du budget annexe Gare du Tacot ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 09 février 2026 approuvant l'affectation des résultats 2025 de ce budget annexe ;

Vu l'avis de la commission des finances du 14 janvier 2026 et la séance de travail des membres du Conseil municipal du 19 janvier 2026 portant sur les orientations budgétaires 2026 ;

Considérant la présentation faite du budget primitif 2026 du budget annexe gare du Tacot ;

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte le budget primitif 2026 du budget annexe « Gare du Tacot » par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement comme suit :

Section de fonctionnement :

DEPENSES	Budget Primitif + DM 2025	Réalisé 2025	Budget Primitif 2026
011 - Charges à caractère général	4 630,00	1 555,00	7 095,00
66 - Charges financières	870,00	863,80	805,00
042- Opérations d'ordre entre section	9 000,00	8 572,00	9 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	1 500,00		2 000,00
Total des dépenses de fonctionnement	16 000,00	10 990,80	18 900,00

RECETTES	Budget primitif + DM 2025	Réalisé 2025	Budget Primitif 2026
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 507,41	1 507,41	4 293,59
70 - Produits services, domaine et ventes diverses	167,59	0,00	
75 - Autres produits de gestion courante	14 325,00	14 595,88 €	14 606,41
Total des recettes de fonctionnement	16 000,00	16 103,29	18 900,00

Section d'investissement :

DEPENSES	Budget primitif + DM 2025	Réalisé 2025	Budget Primitif 2026
16 - Emprunts et dettes assimilées	9 405,00	9 390,80	9 500,00
23 - Immobilisations en cours	1 095,00	0,00	1 500,00
001 - Déficit investissement reporté	761,97	761,97	818,80
Total des dépenses d'investissement	11 261,97	10 152,77	11 818,80

RECETTES	Budget primitif + DM 2025	Réalisé 2025	Budget Primitif 2026
16 - Emprunts et dettes assimilées	-		
1068 - Excédent capitalisé	761,97	761,97	818,80
040 – Opérations d'ordre entre section	9 000,00	8 572,00	9 000,00
021- Virement de la section de fonctionnement	1 500,00	0,00	2 000,00
Total des recettes d'investissement	11 261,97	9 333,97	11 818,80

- Autorise le Maire à procéder, pour l'exercice 2026, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des deux sections.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.
Renaion, le 10 février 2026

La Secrétaire de Séance,
Monique REMONTET

Le Maire,
Laurent BELUZE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201824-20260209-2026-02-09_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2026
Publication : 12/02/2026

Le Maire,
Laurent BELUZE